

# TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?

## Déclaration du groupe de l'Outre-mer

« Si les Gouvernements doivent se montrer à la hauteur des promesses inscrites au sein des accords internationaux qu'ils ont adoptés, le secteur privé doit également contribuer à sa réussite. » Tel était l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies lors du Sommet du développement durable.

Jusqu'à présent, les dispositions législatives et financières permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre se sont principalement concentrées sur les entreprises d'une certaine taille et sur les collectivités publiques.

Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 suppose l'effort de l'ensemble du secteur privé et donc la prépondérance des TPE/PME qui occupent une place prépondérante dans le tissu économique de notre pays.

À cet égard, les TPE/PME doivent faire face à plusieurs problématiques dont notamment :

- l'accès au crédit bancaire et à son coût plus élevé surtout dans les Outre-mer ;
- l'insuffisance en fonds propres ;
- l'allongement des délais de paiement particulièrement dans les territoires ultramarins où beaucoup d'entre-elles dépendent de la commande publique.

Comment, dès lors, demander aux TPE/PME de s'engager dans la réduction d'émission de gaz à effet de serre, jugée souvent contraignante pour de petites structures.

Comment convaincre que la bataille contre le réchauffement climatique est aussi une mutation porteuse d'opportunité, d'innovation et source de compétitivité.

C'est pourquoi, les solutions ne peuvent pas être individuelles mais requièrent synergie de filières et stratégies de branche. L'appui des branches est fondamental pour que chacun puisse bénéficier d'accompagnement, de conseil, et de soutien dont la mise en œuvre de plans d'actions, avec des objectifs mesurables à atteindre.

Dans cette perspective, les clubs de neutralité carbone peuvent aussi constituer un outil utile d'accompagnement mais surtout de mobilisation collective. Il convient également de noter que dans les Outre-mer, le déploiement du dispositif « *TPE/PME gagnants sur tous les coûts* » semble susciter l'adhésion de bon nombre de petites entreprises.

L'adhésion des TPE/PME suppose enfin, de renforcer les dispositifs de financement public tout en recherchant l'implication de tous dans la démarche de neutralité carbone dans l'entreprise.

Comme le rappelait le Conseil général de l'environnement et du développement durable dans son rapport, « *l'essentiel des efforts reste encore à faire si nous voulons diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'Horizon 2050* ». Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.